Enquête publique relative à la modification du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U) sur la commune de Caudry, portant sur la réduction de la zone 1AU3 objet de la tranche 1 de l'OAP « Entrée Est de Caudry » en zone agricole et suppression de la tranche 2 ».

Rapport d'Enquête Publique

Siège de l'enquête	**Mairie de Caudry** **Place du Général de Gaulle** **59544 Caudry**
Arrêté du 5 juin 2025 **De Monsieur le Maire de Caudry**	**Enquête publique du 26 juin 2025** **au 10 juillet 2025**
Décision du Tribunal administratif de Lille **N°E25000080/59 du 27 mai 2025**	**Commissaire enquêteur** **Roger Leclercq** **Suppléant** **Joël DURANTON**

Rapport établi par le commissaire enquêteur

Roger Leclercq le 05 août 2025

Plan du rapport

I Généralités relatives à l'enquête

I-1 Objet de l'enquête

I-2 L'autorité organisatrice

I-3 Cadre juridique

I-4 Synthèse du dossier

I-4-1 Composition du dossier d'enquête

I-4-2 Mémoire explicatif

II Avis de l'autorité environnementale

III Organisation de l'enquête

III-1 Désignation du commissaire enquêteur

III-2 Siège de l'enquête

III-3 Accueil du public

III-4 Permanences

III-5 information du public

IV Déroulement de l'enquête

IV-1 Mise à disposition du dossier d'enquête et registre

IV-2 Bilan des permanences

IV-3 Climat et clôture de l'enquête

IV-4 Actions menées par le commissaire enquêteur

V Avis du public et réponse de Monsieur le Maire de Caudry

VI Clôture de l'enquête publique

VII Annexes

I Généralités relatives à l'enquête

I-1 Objet de l'enquête

Monsieur le Maire de Caudry par arrêté du 5 juin 2025 ordonne l'ouverture d'une enquête publique portant sur la modification de droit commun du Plan Local d'Urbanisme (OLU) de la commune de Caudry pour une durée de 15jours du jeudi 26 juin 2025 (9h00) au jeudi 10 juillet 2025 (18h00).

Cette procédure de modification de droit commun vise à reclasser la tranche 2 de l'OAP (orientation d'aménagement et de programmation) ainsi qu'une partie de la tranche 1, actuellement en zone 1AU3, en zone agricole.

Les objectifs de cette enquête consistent à informer le public et de recueillir ses observations ou propositions.

I-2 L'autorité organisatrice

L'autorité organisatrice est la commune de Caudry

Au cours de l'enquête, le commissaire a eu comme interlocuteur, en mairie de Caudry, lors des deux premières permanences, Madame Pascale GRIFFON (responsable urbanisme de la mairie de Caudry)

I-3 Cadre juridique°

Les principaux textes réglementant la présente enquête publique sont :

- Les articles L.123-1 à L.123-18 et L.123-46du code de l'environnement
- Les code de l'urbanisme et notamment les articles L.153-23 et L.153-4 à L.153-44
- La loi n°83-630 du 12 juillet 1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement.
- La délibération du conseil municipal de Caudry en date du 24 septembre 2024 prescrivant la modification du P.L.U et définissant les modalités de concertation

- L'avis n° GARANCE 2025-8680 de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale Hauts de France rendu le 29 avril 2025.
- La notification en date du 22 avril 2025 du dossier aux Personnes Publiques Associées
- La désignation du commissaire enquêteur par ordonnance n°E25000080/59 en date du 27 mai 2025 de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Lille
- Liste non exhaustive

I-4 Synthèse du dossier

Les éléments présentés dans cette synthèse proviennent essentiellement du dossier soumis à l'enquête publique réalisé par URBYCOM

I-4-1Composition du dossier d'enquête

Pendant toute la durée de l'enquête les documents énoncés ci-dessous ont été mis à disposition du public en mairie de Caudry et sur le site internet de la commune de Caudry : https://www.caudry.fr/

Une adresse électronique « enquetepublique@caudry.fr » a été créée.

Le registre d'enquête était accessible en mairie de Caudry.

La copie de l'arrêté de la commune de Caudry de l'ouverture d'une enquête publique et l'avis d'enquête accompagnent le dossier en mairie de Caudry.

Le dossier d'enquête publique se compose de 46 pages et d'un plan

Le dossier : Mémoire explicatif	21 pages
Résumé non technique	4 pages
Décision de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE)	3 pages
Arrêté de la commune de Caudry d'ouverture d'une enquête publique	4 pages
Avis de la direction générale adjointe en charge de la Solidarité Territoriale du département du Nord	1 page
Avis de la chambre d'Agriculture Nord -Pas-de-Calais	1 page
Avis de la RTE (réseau de transport d'électricité)	4 pages
Courrier de NaTran (GRDF)	8 pages

I-4-2 Synthèse des principaux éléments du dossier d'enquête : le mémoire explicatif.

A) Présentation générale

Le document présente les cinq procédures pour faire évoluer un P.L.U :

-La révision générale

- La déclaration de projet important mis en compatibilité

- La révision allégée

- La modification de droit commun (avec enquête publique)

- La modification simplifiée (sans enquête publique)

Dans le cas présent, la procédure d'évolution du P.L.U de la commune de Caudry sur le plan de zonage concerne le reclassement de la tranche 2 de l'OAP (environ 15 174 mètres carrés) ainsi qu'une partie de la tranche 1 (environ 7000 mètres carrés), actuellement classés en zone 1AU3 (zone urbanisable), en zone agricole A.

Étant donné que l'évolution souhaitée a pour effet de réduire la surface d'une zone à urbaniser, la procédure adaptée est la modification de droit commun avec enquête publique.

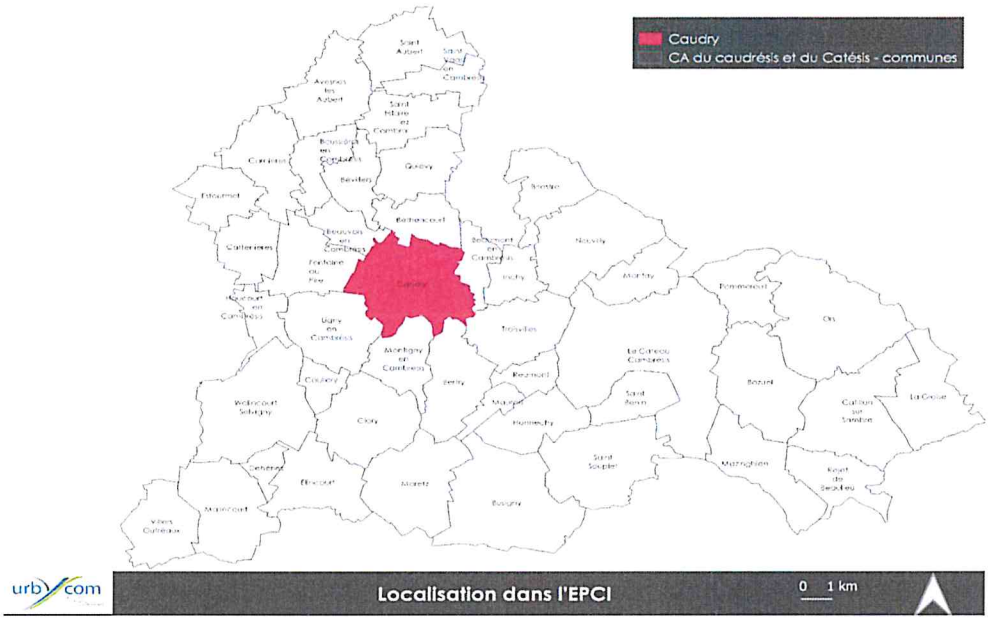
B) Présentation de la commune

La commune de Caudry est située dans le département du Nord, elle adhère à la Communauté d'Agglomération du Caudresis Catesis dont elle est le pôle urbain

Elle se situe à 16 km au sud-est de Cambrai, 11km au nord-ouest du Cateau-Cambrésis et à 32 km au sud de Valenciennes

La ville constitue le pôle urbain de la CA du Caudresis Catesis.

Elle rattachée administrativement à l'arrondissement de Cambrai.



Caudry est une commune urbaine d'une superficie de 12,9km carrés pour une population totale de 14 032 habitants (dernières données INSEE 2022) soit une densité de 1084 habitants/km carrés.

Le Plan Local d'Urbanisme de Caudry a été approuvé le 29 novembre 2006.

Depuis il a fait l'objet de 8 procédures d'évolution.

Une procédure de révision générale du P.L.U est en cours. La procédure est en phase de diagnostic.

C) Objet et justification de la modification du P.L.U

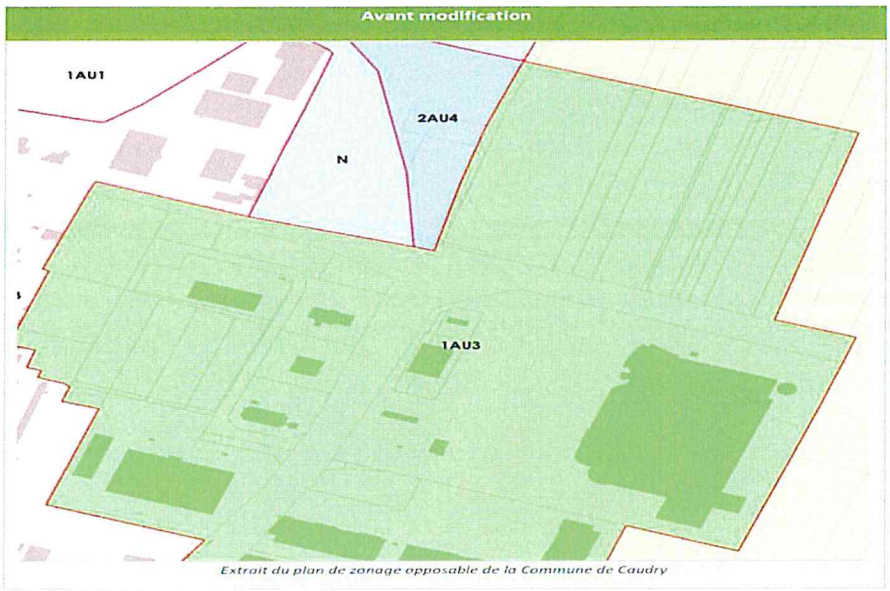
Une déclaration du projet, emportant mise en compatibilité du P.L.U de la commune, a été adoptée par délibération du 16 mars 2021, en vue de la création d'un ensemble commercial et de loisirs, au nord-est de la commune de Caudry, en bordure de la RD 643, au lieu-dit la Voie de Béthencourt.

La procédure a consisté à classer 5 hectares de terrains en zone d'urbanisation future de court terme 1AU3, identifiés au sein de l'OAP « entrée est de Caudry » comprenant 2 tranches opérationnelles.

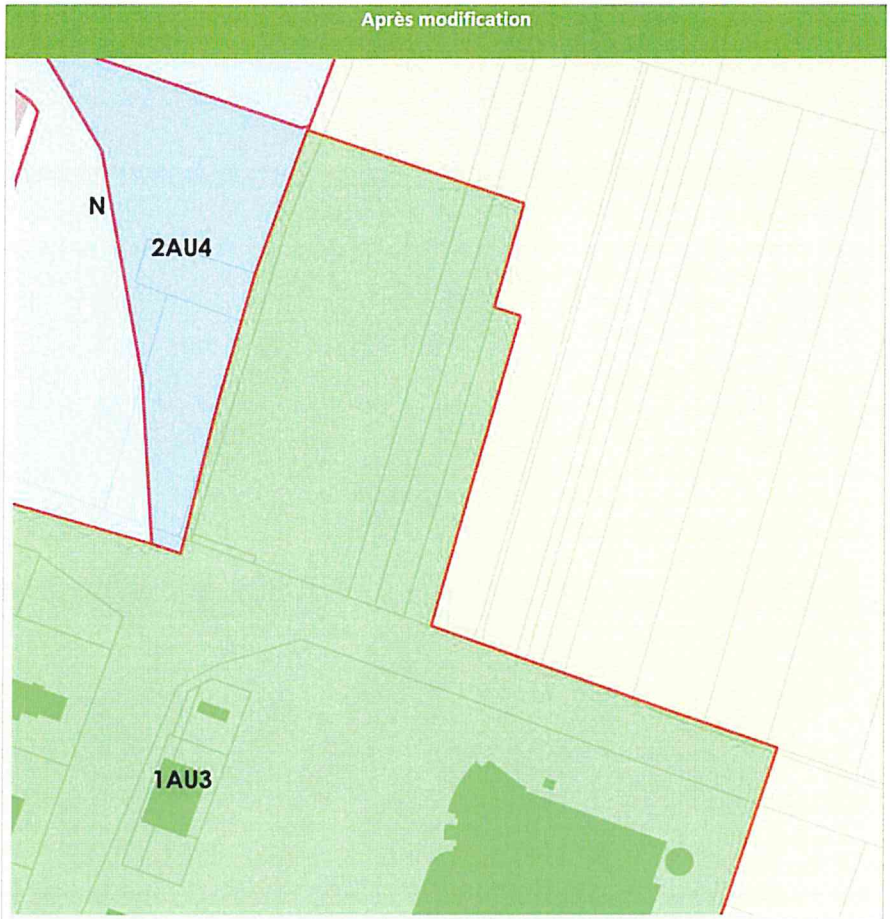
La tranche 1 de l'OAP a fait l'objet d'un permis d'aménager, délivré le 11 mai 2023 pour le projet de création d'un pôle d'activités, constitué d'un cinéma multiplex et d'un restaurant.

Un précédent projet avait été présenté avec l'ajout d'un commerce mais a été revu par le pétitionnaire en réduisant d'environ 7000 mètres carrés l'emprise initiale ; l'objectif étant de restituer cette surface en terre agricole et de prendre en compte la législation visant à limiter l'artificialisation des sols.

L'objet de la présente modification de droit commun du P.L.U est donc de prendre en compte l'emprise foncière réelle du permis d'aménager sur la tranche (diminution de 7000 mètres carrés) et de supprimer par ailleurs la tranche 2 de l'OAP d'une surface de 15 174 mètres carrés représentant une surface cumulée d'environ 22 174 mètres carrés, pour reclasser les terrains en zone agricole.



Extrait du plan de zonage opposable de la Commune de Caudry



Extrait du plan de zonage modifié de la Commune de Caudry

II Avis de l'autorité environnementale

Le 10 mars 2025, la commune de Caudry a déposé à la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe), une demande d'examen au cas par cas relative à la modification n°3 de son plan local d'urbanisme.

Le 29 avril 2025 la MRAe a rendu son avis. « La modification n°3 du plan local d'urbanisme de Caudry n'est pas susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement et sur la santé humaine au sens de l'annexe II de la directive 2001/42/CE du 27 juin 2001 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement et il n'est pas nécessaire de la soumettre à une évaluation environnementale ».

III Organisation de l'enquête

III-1 Désignation du commissaire enquêteur

Par ordonnance n°E25000080/59 en date du 27 mai 2025, le Président du Tribunal Administratif de Lille a désigné Monsieur Roger LECLERCQ en qualité de commissaire pour instruire cette enquête publique.

III-2 Siège de l'enquête

Conformément à l'article 5 de l'arrêté de Monsieur le maire de Caudry en date du 5 juin 2025, le siège de l'enquête publique est en mairie de Caudry.

III-3 Accueil du public

Les pièces du dossier complet en version papier, ont été mises à disposition du public en mairie de Caudry, ainsi qu'un registre d'enquête, afin de recueillir les observations, suggestions, contre-propositions relatives au sujet.

Le dossier est resté accessible au public, pendant 15 jours consécutifs, du jeudi 26 juin 2025 (9h00) au jeudi 10 juillet 2025 (18h00).

III-4 Permanences

Le commissaire enquêteur s'est tenu à la disposition du public pour recevoir les observations orales ou écrites en mairie de Caudry.

Les trois permanences ont été tenues les :

-jeudi 26 juin 2025 de 09h00 à 12h00

-samedi 28 juin 2025 de 09h00 à 12h00

-jeudi 10 juillet 2025 de 15h00 à 18h00

Le bureau de permanence est facilement accessible et adapté aux personnes à mobilité réduite.

III-5 Information du public

La publicité a été effectuée selon la procédure prévue pour ce type d'enquête.

Toutes les dispositions réglementaires ont été respectées.

Affichage

Des affiches « Avis d'enquête publique » ont été apposées de façon parfaitement visible sur les panneaux destinés aux affichages devant la mairie.

La vérification de l'affichage a été réalisée avant le démarrage de l'enquête, puis lors de chaque permanence par le commissaire enquêteur.

L'affichage a été maintenu jusqu'au 10 juillet 2025, date de clôture de l'enquête.

Insertion dans la presse

Première insertion : le mercredi 11 juin 2025 dans « La voix du Nord » et le jeudi 12 juin 2025 dans « L'observateur du Cambrésis »

Deuxième insertion : le jeudi 26 juin 2025 dans « L'observateur du Cambrésis » et le lundi 30 juin 2025 dans « La Voix du Nord »

L'avis d'enquête publique apparait également sur le site internet de la commune www.caudry.fr

(Voir annexe : mesures de publicités réalisées)

IV Déroulement de l'enquête

IV-1 Mise à disposition du dossier d'enquête et registre

Conformément aux dispositions de Monsieur le Maire de Caudry en date du 05 juin 2025, l'enquête publique s'est déroulée du jeudi 26 juin 2025 à 09h00 au jeudi 10 juillet 2025 à 18h00, soit pendant 15 jours consécutifs.

Selon l'article 4 de cet arrêté, les pièces du dossier ont été déposés en mairie de Caudry ou le public a eu la possibilité de consulter le dossier en version papier.

Le dossier était également consultable en version numérique sur le site internet de la commune.

Le registre côté et paraphé par le commissaire enquêteur a été mis à la disposition du public en mairie de Caudry, aux jours et heures prévus dans l'arrêté pendant toute la durée de l'enquête afin que des personnes puissent présenter leurs observations ou propositions.

Le commissaire enquêteur s'est tenu à disposition du public dans le bureau de permanence, conformément à l'article 5 de l'arrêté du maire de Caudry.

Le public pouvait également s'exprimer :

-par correspondance adressée à Monsieur le commissaire enquêteur en mairie de Caudry

-par courriel à l'adresse suivant : enquête-publique@caudry.fr

VI-2 Bilan des permanences

- Première permanence, le jeudi 26 juin 2025 aucune visite, pas de commentaire sur le site internet
- Deuxième permanence, le samedi 28 juin 2025 aucune visite, pas de commentaire sur le site internet
- Troisième permanence, le jeudi 10 juillet 2025 :
  Le commissaire enquêteur a reçu Monsieur Didier PRUVOT domicilié 74, rue de la sucrerie à Caudry qui a déposé une observation sans lien direct avec l'objet de l'enquête publique (Voir procès-verbal de synthèse en annexe)

Aucune observation a été déposée sur l'adresse électronique ou reçue par courrier postal durant les 15 jours.

VI-3 Climat et clôture de l'enquête

L'enquête publique s'est déroulée sans incident.

Le local était adapté à la réception du public et au travail du commissaire enquêteur.

L'arrêté de la commune de Caudry a été respecté en tous points.

Le registre a été clôturé et emporté par le commissaire le jeudi 10 juillet 2025 à 18h00

IV-4 Les actions menées par le commissaire enquêteur

Un contact téléphonique a eu lieu avec Madame Pascale GRIFFON, responsable urbanisme en mairie de Caudry et une réunion a été organisée le 04 juin 2025 en mairie de Caudry en présence de Madame GRIFFON, Monsieur Roland PLISSON (directeur des services techniques et des sports) de la mairie de Caudry et Monsieur Sylvestre FABBIO (Bureau d'étude URBY COM)

Au cours de cette réunion, la période, la durée de l'enquête et les dates de permanences ont été définies.

Le lundi 23 juin 2025, le commissaire enquêteur s'est rendu sur la commune de Caudry afin de contrôler l'affichage de l'avis d'enquête.

Au cours de l'enquête et de manière aléatoire, je me suis assuré de la fonctionnalité de l'adresse électronique mise à disposition du public et de la présence du dossier sur le site internet de la commune de Caudry.

Le procès-verbal de synthèse a été envoyé par courriel le mercredi 16 juillet 2025 à Monsieur le Maire de Caudry. Il a disposé d'un délai de 15 jours pour produire un mémoire en réponse, soit au plus tard le 31 juillet 2025.

Le mémoire en réponse m'est parvenu le 29juillet 2025

Les conclusions et l'avis du commissaire enquêteur font l'objet d'un document distinct.

V Avis du public et réponses de Monsieur le Maire de Caudry

Pendant toute la durée de l'enquête, il n'y a eu aucun courrier, aucune observation sur l'adresse électronique.

Sur le registre ne mairie de Caudry, une observation a été notée qui n'est pas en lien direct avec l'objet de l'enquête publique.

Question du commissaire enquêteur

« Monsieur PRUVOT, dirigeant d'une société spécialisée dans la livraison de béton, localisée au 74, rue de la sucrerie à Caudry, devrait prochainement arrêter son activité professionnelle. Afin que les parcelles concernées par son activité professionnelle ne deviennent pas des friches industrielles, il demande une modification du P.L.U pour rendre constructibles les parcelles n° 250,251 et 341, situées rue de la sucrerie sur le site « Le Tronquoy ». (Copie en annexe d'un courrier du 17 avril 2023 envoyé à Monsieur le Maire par Monsieur PRUVOT relative à cette demande)

Réponse de Monsieur le Maire de Caudry

Par courrier du 28 juillet 2025, dont copie ci-jointe en annexe, le maire de Caudry informe le commissaire enquêteur que la requête de Monsieur PRUVOT Didier a bien été reçue en 2023 et prise en considération pour la révision générale du P.L.U. Elle sera étudiée lors de l'étape du zonage et des Orientations D'Aménagement et de Programmation de la procédure.

La révision générale du P.L.U de Caudry est actuellement en phase d'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durable.

Quatre demandes de modification de zonage ont également été sollicitées par des particuliers dont une située dans la même zone que les terrains de Monsieur PRUVOT.

Par courrier, dont copie en annexe, Monsieur le Maire de Caudry a adressé une réponse en ce sens à Monsieur PRUVOT Didier.

VI Clôture de l'enquête publique

La présente enquête a été clôturée selon les termes de l'arrêté de Monsieur le Maire Caudry, le jeudi 10 juillet 2025 à 18h00.

Le registre a été clôturé et récupéré le jour même par le commissaire enquêteur.

L'enquête s'est déroulée dans de bonnes conditions. Le commissaire enquêteur a été bien accueilli et les permanences n'ont donné lieu à aucune difficulté.

Fait à Prouvy, le 05 août 2025

Le commissaire enquêteur

Roger LECLERCQ



ANNEXES

1Décision de désignation du commissaire enquêteur

2 Attestation de réalisation des mesures de publicité et d'affichage

3 Question posée par le commissaire enquêteur dans le procès-verbal de synthèse (courrier Monsieur Didier PRUVOT)

4 Réponse du maire de Caudry à Monsieur PRUVOT Didier

1 Décision de désignation du commissaire enquêteur

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE LILLE

27/05/2025

N° E25000080 /59

Le président du tribunal administratif

E- Décision désignation commissaire du 27/05/2025

CODE : 1

Vu, enregistrée le 22/05/2025, la lettre par laquelle le maire de la commune de Caudry demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour :

Objet(s) : Modification du plan local d'urbanisme (PLU).
Maître d'ouvrage : Commune de Caudry.
Territoire(s) concerné(s) : Commune de Caudry.

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2025 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Roger LECLERCQ, figurant sur la liste d'aptitude du département du Nord, est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Monsieur Joel DURANTON, figurant sur la liste d'aptitude du département du Nord, est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 3 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 4 : La présente décision sera notifiée au maire de la commune de Caudry, à Monsieur Roger LECLERCQ et à Monsieur Joel DURANTON.

Fait à Lille, le 27/05/2025

Le Président,

Eric KOLBERT

Pour expédition conforme,
Pour le greffier en chef,
L'adjoint administratif délégué,

2 Attestation de réalisation des mesures de publicité et d'affichage

CAUDRY

DIRECTION DES SERVICES
TECHNIQUES ET DES SPORTS
URBANISME

ENQUÊTE PUBLIQUE

MODIFICATION DE DROIT COMMUN DU PLU

MESURES DE PUBLICITÉ RÉALISÉES

-Arrêté d'ouverture d'enquête publique n° 2025/6 du 5 juin 2025 transmis sous-préfecture le 6 juin 2025 -affichage tableau d'annonces légales de la Mairie + site internet de la Ville.

Parution presse 15 jours avant l'enquête :

- L'Observateur du Cambrésis : jeudi 12 juin 2025
- La Voix du Nord : mercredi 11 juin 2025

Parution presse dans les 8 jours de l'enquête :

- L'Observateur du Cambrésis : jeudi 26 juin 2025
- La Voix du Nord : lundi 30 juin 2025

Affichage de l'avis d'enquête publique :

Affichage de l'avis d'enquête publique en A3 sur fond jaune : panneau d'affichage des annonces légales aux portes de la Mairie + site Internet de la Ville www.caudry.fr.

Affichage en format A2 sur fond jaune sur site objet de la présente enquête, visible de la voie publique.

Communication en ligne :

Création d'une adresse mail « enquete-publique@caudry.fr »
Mise en ligne du dossier d'enquête publique sur le site www.caudry.fr

VILLE DE CAUDRY - http://www.caudry.fr
Place du Général De Gaulle - BP 10199
59544 CAUDRY CEDEX

Tél.: 03.27.75.70.10
Adresse mél : service-technique@mairie.caudry.fr

3 Courrier Monsieur Didier Monsieur PRUVOT

Monsieur Didier PRUVOT
74, rue de la sucrerie
BP 27
59541 CAUDRY

Monsieur Frédéric BRICOUT Maire de CAUDRY
Conseiller Départemental
Président du SIAT Val de Riot
Vice-Président de la CA2C

Place du Général de GAULLE
59540 CAUDRY.

Lettre recommandée avec AR
Dossier : révision du PLU

Caudry,
Le 17/04/2023

Monsieur le Maire de CAUDRY.

Suite à différents entretiens avec Madame BACCOU ainsi qu'aux communiqués de presse concernant la révision du Plan d'Urbanisme de la ville de CAUDRY.

A ce titre je souhaite que puisse être regardé avec la plus grande vigilance l'évolution du site :

« le Tronquoy » superficie totale de 28 130 m2 (plan)

Etant à l'âge de la retraite, je souhaite céder ou vendre mes deux activités. Dans le cas où je n'arriverai pas à faire rependre les deux activités l'ensemble des terrains deviendrait une friche pour la ville de CAUDRY.

Aussi dans le cadre d'une démarche environnementale positive et aussi pour la non artificialisation des sols, il serait judicieux de requalifier ce site pour du logement, sachant que le site se trouve à proximité de la gare et du Clos des Artisans.

Aussi je reste à votre disposition affin de pouvoir envisager les meilleures solutions et pourquoi pas une requalification du zonage du PLU en habitat.

Dans l'attente, je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments distingués.

Monsieur PRUVOT Didier

4 Réponse du maire de Caudry au commissaire enquêteur concernant l'observation de Monsieur Didier PRUVOT

CAUDRY

DIRECTION DES SERVICES
TECHNIQUES ET DES SPORTS
URBANISME

CAUDRY, le 28 juillet 2025

Le Maire de la Ville de CAUDRY

à

Monsieur Roger LECLERCQ
Commissaire Enquêteur

RP/PG
Affaire suivie par Roland PLISSON,
Directeur des Services Techniques et des Sports.

OBJET : Réponse au PV de synthèse du 16 juillet 2025 -dossier E 25000080/59.

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

J'ai pris connaissance de votre procès-verbal de synthèse, en date du 16 juillet 2025, relatif à notre procédure de modification de droit commun du Plan Local d'Urbanisme.

Concernant la requête de Monsieur PRUVOT Didier, celle-ci avait bien été reçue en 2023 et est prise en considération pour la révision générale du PLU. Elle sera étudiée lors de l'étape du zonage et des Orientations d'Aménagement et de Programmation de la procédure. Pour mémoire, notre révision est actuellement en phase d'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durable.

Quatre autres demandes de modification de zonage ont également été sollicitées par des particuliers dont une située dans la même zone que les terrains de Monsieur PRUVOT.

Vous trouverez ci-annexée à ce courrier, la réponse adressée en ce sens à Monsieur PRUVOT Didier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de mes salutations distinguées.

VILLE DE CAUDRY (NORD)

Le Maire,
Conseiller Départemental,

Frédéric BRICOUT

VILLE DE CAUDRY - http://www.caudry.fr
Place du Général De Gaulle - BP 10199
59544 CAUDRY CEDEX

Tél.: 03.27.75.70.10
Adresse mél : service-technique@mairie.caudry.fr

5 Courrier de Monsieur le Maire de Caudry à Monsieur Didier PRUVOT

CAUDRY

DIRECTION DES SERVICES
TECHNIQUES ET DES SPORTS
URBANISME

CAUDRY, le 28 juillet 2025

Le Maire de la Ville de CAUDRY

à

Monsieur Didier PRUVOT
74 rue de la Sucrerie

59540 CAUDRY

RP/PG
Affaire suivie par Roland PLISSON,
Directeur des Services Techniques et des Sports.

OBJET : Réponse à votre observation du 10 juillet 2025 -dossier E 25000080/59.

Monsieur,

J'ai pris connaissance de votre observation, en date du 10 juillet 2025 portée au registre de l'enquête publique concernant la modification de droit commun du Plan Local d'Urbanisme visant à reclasser la tranche 2 de l'OAP, ainsi qu'une partie de la tranche 1 actuellement en zone 1AU3 en zone Agricole.

Votre requête a bien été reçue en 2023 et est prise en considération pour la révision générale du PLU.

Elle sera étudiée lors de l'étape du zonage et des Orientations d'Aménagement et de Programmation de la procédure. Pour mémoire, notre révision est actuellement en phase d'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durable.

Quatre autres demandes de modification de zonage ont également été sollicitées par des particuliers dont une située dans la même zone que vos terrains.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informé, dès le démarrage de la phase d'étude concernant le reclassement de vos terrains.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire,
Conseiller Départemental,

VILLE DE CAUDRY (NORD)

Frédéric BRICOUT

VILLE DE CAUDRY - http://www.caudry.fr
Place du Général De Gaulle - BP 10199
59544 CAUDRY CEDEX

Tél.: 03.27.75.70.10
Adresse mél : service-technique@mairie.caudry.fr